

Image not found or type unknown



tutelle ou curatelle

Par **julotte**, le **02/09/2021 à 14:10**

Bonjour a toutes et tous
Une demande de tutelle a été faite par l'assistante sociale sans accord de la famille, et une demande de curatelle par mes 2 nieces sans accord de ma mère, de mon frère et, de moi-même.
Ma soeur étant décédée, mes nièces ont-elles le droit de faire cette demande ?
En vous remerciant par avance pour vos réponses
Cordialement

Par **Visiteur**, le **02/09/2021 à 17:15**

Bonjour
Vous êtes imprécise, qui doit être mis sous curatelle/tutelle ?

Par **julotte**, le **02/09/2021 à 17:37**

Bonjour,
Il s'agit de ma maman de 87 ans, qui est actuellement en centre de rééducation
et, malheureusement je pense qu'elle ne pourra plus rentrer chez elle, car elle a de plus en plus des troubles de la mémoire.
Merci pour votre réponse